

Newsletter
Février 2026

Engagement

Progrès

Protection

Standards
minimaux

Tolérance
zéro



Dalida « Paroles, paroles... » **et** **le non-respect de la Convention** **d'Istanbul par notre législation.** *Saison 1, épisode 1*

Cette page est laissée intentionnellement blanche

1 Dalida

Dans la chanson « Paroles »¹ de 1973, Dalida (D) chante avec Alain Delon (A) le refrain :

A : *Encore un mot, juste une parole*

D : Paroles et paroles et paroles

A : *Écoute-moi*

D : Paroles et paroles et paroles

A : *Je t'en prie*

D : Paroles et paroles et paroles

A : *Je te jure*

D : Paroles et paroles et paroles et paroles et paroles

D : Et encore des paroles que tu sèmes au vent

On peut garder les paroles de la chanson et retransposer

- le A pour Auteur.e de violence domestique ou pour Autorité,
- le D pour Détruit.e.s par les deux A, l'un ET l'autre.

2 Le postulat Jaccoud 20254226²

Mme Jessica Jaccoud, soutenue par 29 parlementaires, demande que le Conseil Fédéral (CF) soit chargé d'examiner si des modifications législatives sont nécessaire afin de mettre en œuvre l'art. 31³ de la Convention d'Istanbul.

2.1 La position du Conseil fédéral (CF) : paroles, paroles... ?

Le 12 novembre 2025, il propose d'accepter le postulat.

Bravo, mais :

- Le rapport « Offres de soutien et mesures de protection pour les enfants exposés à la violence dans le couple parental » mandaté par le BFEG et la CSVD date déjà de **janvier 2024**⁴.
- Les recommandations des expert.e.s sont restées lettre morte.
- Le rapport « Autorité parentale, garde, droit de visite et violence domestique » mandaté par le BFEG date de **septembre 2024**⁵.
- Les recommandations des expert.e.s sont restées lettre morte.
- **Ces expert.e.s ont même rédigé séparément un projet d'art. 307a CC**⁶.
 1. Les autorités sont tenues de dépister de manière systématique l'existence de violence domestique.
 2. En cas d'indices de violence domestique, l'enfant et le parent victime ont le droit à une protection particulière. Notamment, un soutien psychosocial est systématiquement proposé à l'enfant dès l'intervention de la police.
 3. La présomption de l'autorité parentale exclusive est la règle. Il en est tenu compte lors de la réglementation de l'attribution de la garde et des relations personnelles.
 4. La participation de l'enfant est garantie. Un représentant lui est désigné dès la première intervention. Si nécessaire, l'autorité parentale peut être limitée en conséquence.
 5. Aucune médiation ne peut être ordonnée.
- Le rapport basé sur des cas réels publié « Exposition des enfants à la violence dans le couple : une analyse des processus et des coûts dans le contexte de l'attribution de la garde et des droits de

¹ À écouter dans son intégralité <https://www.youtube.com/watch?v=LYAvhuiK4nA>

² <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20254226>

³ Art. 31 CI Garde, droit de visite et sécurité.

⁴ Les Parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour que, lors de la détermination des droits de garde et de visite concernant les enfants, les incidents de violence couverts par le champ d'application de la présente Convention soient pris en compte.

⁵ Les Parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour que l'exercice de tout droit de visite ou de garde ne compromette pas les droits et la sécurité de la victime ou des enfants.

⁶ Rapport complet <https://www.ebg.admin.ch/dam/fr/sd-web/G6Z0pl3NX566/Offres%20de%20soutien%20et%20mesures%20de%20protection%20pour%20les%20enfants%20expos%C3%A9s%20%C3%A0%20la%20violence%20dans%20le%20couple%20parental%20final.pdf>

⁷ Rapport complet https://www.ebg.admin.ch/dam/fr/sd-web/JP2iD2FV2CX/UZH_Autorit%C3%A9%20parentale%2C%20garde%2C%20droit%20de%20visite%20et%20violence%20domestique_FR.pdf

⁸ « Mesures de protection de l'enfant en cas de violence dans le couple parental : de la Convention d'Istanbul au droit suisse. Analyse et propositions », Gaëlle Droz-Sauthier, Ersilia Gianella-Frieden, Paula Krüger, Susanne Lorenz Cottagnoud, Amel Mahfoudh, Tanja Mitrovic, FamPra.ch 2024 p. 570

visite »⁷, mandaté par KidsToo et publié le 9 décembre 2025, a montré que la violence est occultée et que trop souvent le traitement des enfants ne respecte pas la CI.

Le CF peut continuer à affirmer, la main sur le cœur, son engagement contre la violence domestique et les GRANDS PROGRÈS réalisés depuis 2018, dont :

- Le BFEG a édité des standards minimaux pour la formation initiale et continue⁸.
- De plus, les non-respects dus aux manques de formation des autorités ne sont pas du ressort du CF mais de celui des cantons.
- Et cerise sur le gâteau, pour le CF, le contrôle coercitif de « faible » intensité est autorisé.⁹

Paroles et paroles et paroles et paroles. Et encore des paroles que tu sèmes au vent

2.2 Le Parlement

Le Conseil national (CN) va débattre du postulat Jaccoud lors de la session de printemps, le 2 mars. Quels espoirs pour les victimes ? Quelle pourrait être la position des principaux partis¹⁰ ?

2.2.1 L'UDC - 27.9% des voix, 62 sièges

Le programme de la législature parle de « Traiter les criminels avec fermeté » dans sa partie de sécurité et droit et sur la thématique de la famille de « Renforcer les familles – pour un milieu serein »

Le postulat Jaccoud devrait aller dans leur sens.

2.2.2 Le PS - 18.3% des voix, 41 sièges

Le programme mentionne qu'il s'engagera également pour l'introduction de procédures pénales tenant compte des traumatismes et que la condamnation des personnes qui commettent ces actes entre enfin en force.

Le postulat Jaccoud devrait aller dans leur sens.

2.2.3 Le Centre, 14.1% des voix, 29 sièges

Le programme ne parle pas de violence domestique. Mais il positionne le parti comme capable de surmonter les blocages politiques. Le traitement de la violence, tenant compte des victimes, étant souvent considérée comme « de gauche » et/ou « féministe », c'est une occasion pour le Centre de montrer sa capacité à surmonter les blocages et son engagement pour que la famille soit un endroit sûr.

Le postulat Jaccoud pourrait aller dans leur sens.¹¹

2.2.4 Le PLR – 14.3 % des voix, 28 sièges

Le programme « politique familiale » dit que « Dans notre société libérale, les femmes et les hommes doivent pouvoir construire leur vie librement, de manière responsable et cela dans le cadre des règles de la communauté. » La CI fait partie intégrante des règles de la communauté.

Le postulat Jaccoud devrait aller dans leur sens.

2.2.5 Les VERT-E-S : 9.8% des voix, 23 sièges

Le programme « Égalité » reconnaît que « trop de femmes sont encore victimes de violences domestiques ou sexuelles et les féminicides sont malheureusement toujours d'actualité ».

Le postulat Jaccoud devrait aller dans leur sens.

⁷ https://www.kidstoo.ch/app/uploads/SUPSI_Etude_202511_FR.pdf

⁸ <https://www.ebg.admin.ch/fr/standards-minimaux-formation>

⁹ Réponse du CF à la motion de Quattro 25.3062 <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20253062>

¹⁰ >= 10% des sièges au Conseil national.

¹¹ Si tel ne devait pas être le cas, les prémisses justifiant l'initiative parlementaire Kamerzin 21.449 devraient être remises en question <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20210449>. Voir la position de KidsToo <https://www.kidstoo.ch/projets-2/arg-contre-projet-ga/>

2.3 À moins que !

D : Encore des mots toujours des mots, les mêmes mots

A : *Comme j'aimerais que tu me comprennes*

D : Rien que des mots

A : *Que tu m'écoutes au moins une fois*

D : Des mots magiques des mots tactiques qui sonnent faux

A : *Tu es mon rêve défendu*

D : Oui tellement faux

A : *Mon seul tourment et mon unique espérance*

D : Rien ne t'arrête quand tu commences

D : Si tu savais comme j'ai envie d'un peu de silence

3 KidsToo – what's new ?¹²

La barre des 1650 followers sur LinkedIn a été franchie. Merci à toutes et à tous pour votre intérêt et n'hésitez pas, pour le bien des victimes adultes et mineures de violence domestique, à vous inscrire et à inciter vos connaissances et ami-e-s à nous suivre aussi. Nous publions normalement un post par semaine.

4 Abréviations

BFEG Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

CC Code civil

CF Conseil fédéral

CI Convention d'Istanbul

CSVD Conférence Suisse contre la Violence Domestique

¹² <https://www.kidstoo.ch/nouveautes/>

Kids

Fondation KidsToo
c/o étude piquerez & droz
Rue des annonciades 8
2900 Porrentruy
www.kidstoo.ch